

Spéculations animales: interdiction d'utilisation de certaines substances à effet hormonal ou thyroéstatique et des substances -agonistes

2000/0132(COD) - 09/01/2001

La commission a adopté le rapport de M. Karl-Erik OLSSON (ELDR, S) qui approuve la proposition dans le cadre de la procédure de codécision (1ère lecture) sous réserve d'un certain nombre d'amendements qui visent principalement à rendre le texte plus précis. Elle se félicite de la décision de la Commission d'appliquer le principe de précaution et donc d'interdire l'utilisation des hormones en question. Elle considère que, dans l'attente de résultats scientifiques fiables, il importe de toujours respecter la santé du consommateur et de mettre en place des systèmes de contrôle efficaces. La commission parlementaire a introduit une nouvelle disposition qui prévoit que la Commission examine les systèmes de surveillance et de contrôle des importations de viande en provenance de pays tiers et s'assure qu'ils sont pleinement compatibles avec le principe prioritaire de la sécurité des consommateurs.